

Séance du Conseil Municipal du 30 mars 2023

Le 30 mars 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de Vinzieux s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Hugo BIOLLEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2023

Présents: MM et Mmes Hugo BIOLLEY, Ludovic GAUSSE, Frédéric POIZEAU, Caroline POUZET, Florian D'ANIELLO, Jean-Paul CHEVALIER, Andréa DJERRAF, Lionel RIBEIRO, Florence LAFONT, Delphine SALLES-BIOLLEY.

Absence excusée: M Jacques LENGART.

Secrétaire de séance : Florian D'ANIELLO.

Approbation du PV du 15 mars 2023.

1. Approbation du compte de gestion 2022

Objet : Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenté le compte de gestion 2022 du budget principal communiqué par le Trésorier,

Considérant que l'ensemble des opérations de l'exercice 2022 n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour et 1 abstention:

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2022.

2. Compte administratif 2022 et affectation de résultat

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. GAUSSE Ludovic, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget communal dressé par M. BIOLLEY, Maire (qui ne prend pas part au vote), après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		112 464.68	53 306.47		53 306.47	112 464.68
Opérations de l'exercice	153 266.50	180 208.01	154 555.21	105 139.49	307 821.71	285 347.50
Totaux	153 266.50	292 672.69	207 861.68	105 139.49	361 128.18	397 812.18
Résultats de clôture		139 406.19	102 722.19			

Besoin de financement 102 722.19

Excédent de financement 0.00

Restes à réaliser 0.00 0.00

Besoin de financement

Excédent de financement 0.00

des restes à réaliser

Besoin total de financement 102 722.19

Excédent total de financement

- Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de **102 722.19** au compte 1068 Investissement et **36 684.00** au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

- Constate les identités de valeur avec le compte de gestion,

- Adopte à l'unanimité le compte administratif 2022.

3. Vote des taux d'imposition

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 5.00 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.28 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74.28 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4. Budget primitif 2023

Objet: Vote du budget primitif 2023.

Monsieur le Maire expose que la commune doit voter son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022, de l'affectation de ces résultats.

Il présente ensuite par chapitre le projet de Budget Primitif 2023 pour la commune qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Vote	219 214.00	182 530.00
002 Reports		36 684
TOTAL	219 214.00	219 214.00

- Investissement

	Dépenses	Recettes
Vote	139 096.00	241 818.19
001 Reports	102 722.19	
TOTAL	241 818.19	241 818.19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2023.

5. Demande de subvention

Objet: Demande de subvention à Annonay Rhône Agglo au titre du Fonds de Solidarité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a 3 volets distincts permettant de mener différents projets d'investissement sur la commune.

- Un volet environnemental comprenant de la végétalisation et l'extinction des éclairages publics
- Un volet participatif avec l'accompagnement du projet final mené par des services civiques qui travaillent pour la commune pendant 6 mois
- Un volet de reprise de dépenses supplémentaires imprévues sur un projet financé au titre du fonds de concours 2022

Afin de pouvoir réaliser l'ensemble de ces projets, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès d'Annonay Rhône Agglo.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Taux
Reprise des surcoûts 2022	3 372,28 €	-
Végétalisation	640 €	-
Extinction des éclairages publics	1 530 €	-
Projet des services civiques (lien dans le village)	800 €	-
TOTAL DEPENSES HT	6 342,28 €	-
Recettes	Montant	Taux
Fonds propres	3171,14 €	50%
Sous-total autofinancement	3171,14 €	50%
Fond de concours	3171,14 €	50%
Sous-total subventions	3171,14 €	50%
TOTAL RECETTES	6 342,28 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les projets d'investissement,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023

→ Prochain CM le mardi 25 avril 2023 à 19h30

Séance levée à 22h51.

<p>Le Maire</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Florian D'ANIELLO</p> 
--	---

